



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 JUILLET 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-079 / 8-5

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 4 juillet 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 24 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, A. COLLIN, J. COUTURIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, D. ZAMBON.

Représentés : M. CHASSON, M. DE JAHAM, A. FAVIER, J. FORTE, R. MAZZILLI, J. ROBERT, C. STELLA.

Absents : N. CHARLETY, J. VIAL.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : Politique de la ville : Adoption du rapport annuel du contrat de Ville - Année

Rapporteur : Chokri Badreddine

EXPOSE : La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit la présentation en conseil municipal d'un rapport annuel. Il doit permettre une vision d'ensemble des actions réalisées dans les quartiers « politique de la ville ».

Le décret du 3 septembre 2015 en décrit le contenu :

- Montrer le lien entre le projet de territoire intercommunal et le Contrat de ville ;
- Présenter les modalités de pilotage et de gouvernance du Contrat ;
- Pour chaque pilier, présenter un état des lieux, un bilan des actions financées tout en rappelant les orientations stratégiques ;
- Présenter un bilan du Conseil citoyen ;
- Comporter un état « politique de la ville » retraçant les moyens déployés par l'Intercommunalité au titre de cette compétence.

... / ...

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Education, Enfance, Jeunesse, Politique de la ville du 25 juin 2019 ;

Vu l'avis de la commission Finances et Administration Générale du 1er juillet 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'adopter le rapport annuel du Contrat de ville 2015-2020 pour l'année 2018 préparé par la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais au titre de sa compétence « politique de la ville » joint à la présente délibération.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **30 voix POUR - 1 ABSTENTION (A. COLLIN)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

